



CHAIRE QUETELET 1998

MÉNAGES ET FAMILLES FACE À LA CRISE

**STRUCTURES ET DYNAMIQUES FAMILIALES À L'ÉPREUVE DE LA  
CRISE EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE**

Marc PILON (CEPED-ORSTOM) et Patrice VIMARD (LPE-ORSTOM)

Louvain-la-Neuve, Belgique, 25 au 27 novembre 1998

Fonds Documentaire ORSTOM



010016403

Fonds Documentaire ORSTOM  
Cote: B\*16403 Ex: 1

## INTRODUCTION

Dans le mouvement mondial de la marche vers la « modernité », l'Afrique subsaharienne (dite aussi Afrique noire), en dépit des nombreux bouleversements qu'elle connaît depuis le début du siècle, a longtemps intrigué, et intrigue encore, tant elle semble à certains rétive à tout changement, comme engagée dans un processus de résistance : de la tradition face à la modernité, de la parenté face à l'individualisation (individualisme ?)... Les sociétés africaines « bougent-elles » pour mieux rester fidèles à elles-mêmes ? A propos de l'évolution de la famille, Jean-Marc Ela (1997 : IX) évoque ainsi « une tradition d'indocilité au cœur des sociétés qui s'opposent aux choix de valeurs susceptibles de remettre en question les liens vitaux créés par la famille élargie ».

Cependant, à des phénomènes majeurs, assurément inscrits dans la durée (monétarisation, scolarisation, confrontation et ouverture aux valeurs « occidentales », urbanisation, etc.), qui influencent l'évolution des régimes familiaux africains, sont venus s'ajouter, récemment, des « crises » d'ordre économique, sanitaire et politique qui ne peuvent être, elles aussi, sans conséquence.

Depuis le milieu des années 1980, la crise économique et ses conséquences, qu'il s'agisse des transformations de l'organisation socio-économique qu'elle suscite ou de la pauvreté qu'elle accentue, est apparue peu à peu comme un nouveau paradigme. Son émergence dans la recherche démographique, et au delà dans l'ensemble des sciences sociales et économiques, ne s'est pas réalisée sans susciter certaines incertitudes dans les analyses produites. Des études ultérieures devraient notamment permettre de mieux apprécier, avec le recul, différentes questions en suspens, telles les temporalités des différents phénomènes (économiques, sociaux et démographiques) qui ne réagissent pas tous à la même vitesse à un effet de crise ; l'homogénéité des groupes de population dans leurs réactions aux difficultés économiques et financières ; l'articulation de la crise elle-même avec d'autres phénomènes de fondement plus ancien (progrès dans l'éducation, la santé, constitution de classes sociales...) ou au contraire suscités directement ou indirectement par la situation de crise (la mise en place de programmes d'ajustement structurel, l'émergence de politiques de population). En effet, si le contenu même de la crise est important, celle-ci ne peut s'analyser indépendamment des progrès socio-économiques auxquels elle vient s'articuler ou se substituer, comme des politiques chargées de combattre ou de gérer la situation de crise, qui ont des influences variables selon les pays et selon les groupes de population.

Mais d'ores et déjà des analyses relatives aux dynamiques familiales en Afrique subsaharienne mettent en évidence différentes transformations qui dessinent un panorama plus riche et subtil des transformations en cours que les références génériques courantes à « la transition de crise » et aux « stratégies familiales de survie » pourraient le laisser accroire. Des études, dans différents groupes de population, de l'évolution de la structure des ménages comme des comportements démographiques et de solidarité permettent en effet de discerner, dans une même période de crise, ce qui participe de la réponse de groupes aisés de ce qui est l'adaptation des plus pauvres des pauvres.

C'est en outre dans ce contexte qu'est survenue l'épidémie du sida, dont les implications directes et indirectes, démographiques, sociales et économiques sont énormes, et pourraient avoir des effets structurels en entraînant des changements durables, notamment dans les comportements, les relations interindividuelles et les structures par âge. Il en est sans doute de même du phénomène des réfugiés et déplacés, lié à une multiplication des conflits armés qui a pris une ampleur sans précédent au cours des dernières années.

Toutes ces crises affectent fortement les familles africaines, dans toutes leurs dimensions, et influent donc sur leur évolution. Mais dans quel(s) sens ? De manière conjoncturelle ou durable ? Comme accélérateur de tendances déjà en cours ou comme marqueur de ruptures ?

Simultanéité d'événements ne veut pas dire forcément causalité entre eux. C'est pourquoi, traiter de la question des familles africaines face à « la crise », ou plutôt à ces crises, ne peut se faire qu'à travers une approche historique. Ainsi, afin de situer au mieux les changements familiaux survenant

en temps de crise dans une perspective plus longue, exposerons-nous d'abord quelques traits généraux caractérisant les systèmes familiaux africains, puis ce que nous savons des grandes tendances à l'œuvre au cours de ce siècle. Un panorama forcément réducteur, limité par les données disponibles, mais qui s'efforce de livrer les points essentiels, de mettre en débat les questions centrales relatives au devenir des familles africaines, par delà la crise...

Ensuite, sans pouvoir synthétiser, dans le cadre de cette communication, l'ensemble des analyses et des travaux produits sur l'impact des crises, nous insisterons sur les quelques éléments qui nous paraissent les plus révélateurs de l'évolution de la structure des ménages, des dynamiques et des solidarités familiales, dans ce contexte, tout en montrant, pour conclure, les enseignements que l'on peut tirer de ces évolutions quant à la relecture des théories de l'évolution de la famille<sup>1</sup>.

## LES TRAITS GÉNÉRAUX DES SYSTÈMES FAMILIAUX AFRICAINS

Parce qu'il est courant de parler de l'Afrique subsaharienne comme d'un ensemble homogène, il est important de rappeler en premier lieu que les sociétés africaines se caractérisent par une forte diversité des systèmes de parenté et matrimoniaux, des modes de filiation (patrilinéaire, matrilinéaire, bilinéaire), d'organisation domestique et de résidence (avec par exemple, la pratique de la non cohabitation des conjoints). Néanmoins, par delà cette diversité, certains traits généraux, plus ou moins communs, peuvent être identifiés. Pour cela, il faut cependant éviter de faire référence à ce que l'usage courant dénomme la « famille africaine traditionnelle », qui renvoie trop souvent à une vision figée des sociétés africaines « éternellement rurales et traditionnelles » ; une vision qui nie largement la dimension historique de ces sociétés<sup>2</sup>. Or, comme le souligne avec justesse Dennis Cordell et Victor Piché (1997 : 68), « la nécessité de la recherche historique sur la famille africaine doit être réaffirmée. Les simplifications outrancières et les images erronées des familles du passé ont trop souvent conduit à de fausses pistes et à de faux diagnostics sur la famille contemporaine »

### **Prééminence de la communauté, pouvoir des aînés et domination masculine**

Qu'il s'agisse des sociétés à chefferie (allant jusqu'au royaume), des sociétés lignagères (encore appelées sociétés « sans État ») ou des sociétés organisées sur la base des classes d'âge, la prééminence de la communauté, du groupe sur l'individu et le couple constitue une constante, un trait majeur des sociétés africaines. La structure de l'autorité est hiérarchique ; le statut individuel est d'abord associé à l'âge, au sexe et à sa position au sein de la parenté (Oppong, 1992).

Dans toutes les sociétés, sous des formes et selon des modalités diverses, le pouvoir est aux mains des aînés (au sens classificatoire ; ils ne sont donc pas forcément les plus âgés), que ce soit au niveau du groupe domestique, du lignage, du clan, etc. L'accès aux femmes et à la terre, l'organisation de la production et la gestion des ressources sont généralement sous leur contrôle. Quel que soit le mode de filiation, les fonctions de responsabilité socialement reconnues (chef de famille, chef de lignage, etc.) reviennent par principe aux hommes. Si, des modalités parfois très différentes et dans des contextes économiques et écologiques variables, les sociétés africaines ont institué une division sexuelle du travail, et « si cette division n'a a priori d'autre incidence que technique ou pratique, elle témoigne bien souvent d'une domination masculine » (Dozon, 1986 : 314). Ces relations inégalitaires, entre aînés et cadets (on peut rester cadet toute sa vie), et entre hommes et femmes sont génératrices de tensions, de conflits potentiels, dont la résolution dépend du degré de cohésion sociale.

<sup>1</sup> Cette communication reprend des éléments développés par ailleurs, notamment dans Pilon et Vignikin, 1996 et Vimard, 1993, 1997.

<sup>2</sup> En effet, « en déclarant difficile ou impossible l'histoire des institutions familiales en Afrique noire, l'ethnologie construit un objet spécifique, la société traditionnelle (...); elle fige les sociétés en ethnies (...), elle déclare trop aisément les sociétés africaines, et tout particulièrement les sociétés lignagères, dépourvues d'histoire ou vouées à se reproduire à l'identique » (Dozon, 1986 : 316-317).

## Le mariage comme alliance entre familles

Le mariage, qui constitue un principe organisateur et structurant majeur, n'est pas l'union entre deux individus, mais le produit d'une alliance entre deux familles, entre deux lignages, entre deux clans... La « compensation matrimoniale », surtout dans les sociétés patrilineaires, joue un rôle central, induisant une circulation de tout un ensemble de biens en sens inverse à celle des femmes (Dozon, 1986). Pour le couple, la conclusion d'un mariage ne signifie pas l'accès à une indépendance totale, quand bien même survient la création d'une unité domestique à part. Généralement, en raison des contraintes liées à l'environnement et au mode de production, « the individual adult or couple with small children is not usually capable of survival alone but is dependent upon mutual help, joint responsibility, and co-operation. This co-operation is gained through a network of mutual obligations and the exchange of ressources between kin » (Oppong, 1992 : 70) ; ce qui amène cet auteur à parler à juste titre de « the openness or lack of boundaries of the nuclear family system » (Oppong, 1992 : 71).

Ce jeu des droits et obligations lié à l'exercice de la parenté, prenant des formes variables selon les sociétés, est en effet essentiel ; il entraîne un certain nombre de pratiques sociales, religieuses, politiques et économiques (systèmes d'entraide) impliquant les différents niveaux de l'organisation familiale. Au niveau des enfants, cela se traduit par le fait qu'ils n'appartiennent pas seulement aux parents biologiques<sup>3</sup> mais qu'ils sont avant tout les enfants du groupe. La circulation des enfants entre les familles, à travers la pratique dite du confiage (*child fosterage*), apparaît particulièrement importante en Afrique subsaharienne, surtout en Afrique de l'Ouest où sa prévalence y est très élevée et où il touche souvent les enfants très jeunes (Silk, 1987). Comme le précise Uche Isiugo-Ibanihe (1985 : 56), « because fostering here is rooted in kinship structures and traditions, children are sent out not only in the event of family crisis or when one or both natural parents cannot, for some reason, manage to bring them up. Rather, the sending out of children is practiced by both stable and unstable families, married and single mothers, healthy and handicaped parents, rural and urban homes, and wealthy and poor parents ». Les raisons de confier un enfant sont très diverses : le renforcement des liens au sein des groupes de parenté (paternelle et maternelle), les solidarités socio-économiques (aide aux grands-parents, à des mères sans enfants ; soulagement de mères trop occupées, ayant de nombreux enfants), le besoin en main-d'œuvre (pour les activités productives, domestiques), etc. (Jonckers, 1997).

Outre le fait que le mariage est avant tout une affaire collective, traduisant la prédominance d'une logique sociale, les systèmes matrimoniaux africains présentent d'autres traits communs, par delà la grande diversité des types de mariage et de leur mode de conclusion (système de la dot, de l'échange de femmes, du lévirat/sororat, etc.). La première entrée en union est généralement précoce chez les femmes, tardive chez les hommes ; elle est intense pour les deux sexes, le célibat définitif étant quasi inexistant. L'âge moyen des filles au premier mariage suit de plus ou moins près l'âge de la nubilité, tandis que les hommes peuvent attendre jusqu'à 25-30 ans pour se marier. Si le mariage est dans certaines sociétés relativement instable (surtout dans les sociétés matrilineaires), le remariage des femmes est en général fréquent et rapide, surtout en cours de vie féconde.

En Afrique, tous les hommes sont susceptibles de devenir polygames<sup>4</sup>. La polygynie est une caractéristique essentielle, non seulement des systèmes matrimoniaux, mais aussi du fonctionnement global des sociétés africaines. Les effectifs adultes masculins et féminins étant de même grandeur, elle n'est possible au plan démographique que grâce à la combinaison de deux facteurs principaux : un écart d'âge important au premier mariage (dont l'effet est accentué en situation de croissance démographique rapide), et la forte propension des femmes à vivre en union (extrême rareté du célibat féminin et remariage quasi automatique des veuves et divorcées, notamment grâce à la pratique du lévirat) ; s'y ajoute, aux âges élevés, l'effet de la surmortalité masculine (Pison, 1985).

---

<sup>3</sup> Et il arrive souvent que le père « reconnu » socialement ne soit pas le père biologique (notamment en cas de stérilité de celui-ci).

### La prédominance de la famille étendue

Ces pratiques matrimoniales concourent à la réalisation d'une forte fécondité, un objectif recherché par la plupart des sociétés africaines pour des raisons à la fois démographiques (réponse à une mortalité élevée), économiques (besoin de main-d'œuvre, de sécurité pour le futur), politiques (la puissance du lignage, du clan), religieuses (culte des ancêtres), etc.<sup>5</sup>

A la lumière de la littérature ethnographique, anthropologique et sociologique, « la famille » africaine – prise dans un sens générique – se trouve définie à travers l'ensemble des caractéristiques évoquées ci-dessus, qui s'énoncent surtout en terme de fonctions, de rôles, de relations. Mais au-delà de ces traits communs, les sociétés africaines présentent une grande diversité de situations. Cela est notamment le cas avec la structure des unités résidentielles et des groupes domestiques : ainsi, les premières ne coïncident pas forcément avec les seconds ; les unités de production, de consommation et d'échange peuvent elles-mêmes être distinctes et leur logique de constitution suit des règles qui varient selon les sociétés, et plusieurs niveaux pouvant coexister au sein d'une même société (Gruénais, 1981) ; on peut être apparenté et résider séparément, en raison notamment de la pratique de non cohabitation des conjoints et de la circulation des enfants au sein de la parenté. Néanmoins, sur la base des informations disponibles, il ressort que « l'Afrique apparaît comme un des hauts lieux de la « grande famille » (Locoh, 1988 : 50). Selon Françoise Bartiaux et Dominique Tabutin (1986 : 232), l'Atlas ethnographique de Georges Murdock (1967) montre que « l'Afrique a incontestablement une tradition de familles polygynes indépendantes (près de 42 % des sociétés envisagées) et de familles étendues (43 %) ».

### LES TENDANCES LOURDES DE L'ÉVOLUTION CONTEMPORAINE DES FAMILLES AFRICAINES

Sous la colonisation et depuis les indépendances, l'Afrique a connu des bouleversements majeurs : développement de l'agriculture de rente, monétarisation de l'économie, mobilité accrue (et selon des formes nouvelles) des populations, urbanisation rapide, baisse de la mortalité (surtout celle des enfants), introduction de la scolarisation et des religions chrétiennes, diffusion de nouveaux systèmes de valeurs (occidentaux), mise en place d'États-nation (avec apparition de nouveaux pouvoirs, imposition de législations), etc. Autant de facteurs qui sont intervenus à la fois comme les instigateurs de l'émergence de nouvelles dynamiques familiales et comme des contraintes orientant directement ces dynamiques naissantes (Vimard, 1993).

Comme le note avec justesse Jean-Pierre Dozon (1986 : 319), « les colonisations européennes ont eu, sur le plan du changement social, des résultats paradoxaux. D'un côté elles ont provoqué ruptures et crises dans les ordres anciens, de l'autre suscité, souvent à leur insu, des formes de reproduction sociale ». Nombre d'études ont ainsi révélé les fortes tensions auxquelles ont été soumis les sociétés lignagères, mais « tout en devenant le théâtre de nombreux conflits, de stratégies et contre-stratégies, [le système lignager] tolère tout à la fois l'émancipation progressive des uns et les prérogatives des autres, et parvient à maintenir ces processus contradictoires dans un cadre symbolique cohérent. Sur ce terrain précisément symbolique, les sociétés lignagères, tout en évoluant dans le cadre de rapports marchands d'appropriation privée autour des familles restreintes, ont su gérer l'ancien et le nouveau sans rupture radicale » Dozon (1986 : 323). Ce type de processus s'est poursuivi par delà les Indépendances, et dans des contextes différents (zones d'économie de plantation, d'autosubsistance ; milieu urbain). Partout, les groupes domestiques d'un côté et les individus de l'autre revendiquent une autonomie croissante, que ce soit sur le plan économique, en matière de mariage, ou encore dans le domaine de la reproduction (Berquo et Xenos, 1992 ; Gautier et Pilon, 1997). Il en résulte des

---

<sup>4</sup> Mais, tous ne le deviennent pas. Même dans les sociétés très polygames, la proportion d'hommes mariés ayant plusieurs épouses (taux de polygamie) n'atteint jamais la moitié ; elle se situe le plus souvent aux environs de 30 %.

<sup>5</sup> Voir, entre autres, Boserup (1985) et Caldwell (1982).

tensions croissantes dans les rapports groupes domestiques/lignage, aînés/cadets et hommes/femmes : « de nouveaux systèmes de négociations et de recompositions sociales se mettent en place (...). Les tensions et les conflits émergent entre les logiques de parenté et les logiques de couple dans un contexte nouveau où le rapport au travail et à l'argent affecte les liens entre l'homme et la femme » (Ela, 1997 : VIII-IX). Les situations ainsi créées ont amené les sociétés africaines à composer avec la « modernité » dans le domaine des structures de la parenté ; tantôt en sachant contourner pour mieux récupérer, tantôt en acceptant de s'adapter, de changer réellement. Comme partout ailleurs, ce sont bien les conflits, les transgressions (aux règles, aux normes, explicites ou non) qui sont les vecteurs du changement.

### **L'évolution du mariage vers une union consensuelle et fragile**

Le mariage est resté une institution qui s'impose à tous (le célibat définitif demeure très faible), mais la temporalité et les modalités de l'entrée en union ont sensiblement évolué. Partout, le premier mariage se fait plus tardif, du moins pour les femmes, l'évolution étant plus incertaine pour les hommes, et il s'ensuit un resserrement de l'écart d'âge entre les conjoints ; outre l'effet du développement de la scolarisation, l'évolution est plus marquée en milieu urbain où les difficultés d'accès au logement peuvent également contribuer à retarder la première union (Lesthaeghe *et al.*, 1989 ; Gendreau et Gubry, 1988 ; Antoine et Nanitélamio, 1990 ; Hertrich et Pilon, 1997).

Les choix individuels prennent de plus en plus le pas sur les logiques familiales, et entraînent une nette érosion des mariages « arrangés » (« traditionnels ») au profit d'unions plus consensuelles ; sous l'effet de la scolarisation notamment, les jeunes filles refusent de plus en plus ouvertement le « mariage imposé » ; elles ont pour elles les nouvelles législations, et sur ce point, les familles et les autorités traditionnelles ne peuvent que prendre acte, même si tout contrôle des processus matrimoniaux n'est pour autant complètement abandonné (Pontié et Pilon, 1990 ; Pilon, 1994 ; Quesnel et Vimard, 1988). Mais, cette évolution a aussi pour corollaire un accroissement de l'instabilité matrimoniale car la moindre intégration des couples aux cadres traditionnels de la nuptialité favorise l'instabilité des liens conjugaux, ce qui rend plus fragiles les unions libres (Vimard, 1993).

La disparition annoncée de la polygamie ne s'est pas produite, en dépit des actions entreprises par les administrations coloniales et les missions catholiques puis par les Etats indépendants : les données disponibles montrent un relatif maintien du phénomène (Locoh, 1988 ; Hertrich et Pilon, 1997), avec cependant les signes d'un recul dans certains pays, surtout anglophones (Antoine et Pilon, 1998). Si la polygamie apparaît généralement moins pratiquée en ville, ce constat statistique doit être relativisé en raison du développement de formes « cachées » ou « informelles » de la polygamie, qui traduisent ainsi un effet ambivalent de l'urbanisation, de l'instruction et du statut socio-économique (Lacombe et Lamy, 1989 ; Antoine et Nanitélamio, 1990).

### **Une féminisation des chefs de ménage**

De fait ou de droit, en ville comme en milieu rural, de plus en plus de femmes assurent la fonction de chef de ménage. Par delà le problème de définition, le phénomène n'est cependant pas nouveau. Son existence ancienne est documentée pour plusieurs sociétés, notamment dans celles où la matrilinearité est affirmée, où les femmes ont le droit d'hériter, de posséder de la terre (Ono-Osaki, 1991) et cette « tendance est peut-être beaucoup plus ancienne, remontant aux changements socio-économiques initiés par les colonisations » (Houry, 1996 : 21). Décès du mari, poids de la matrilinearité, instabilité matrimoniale, absence du mari parti en migration ou migration de la femme seule, pratique de non cohabitation des conjoints<sup>6</sup>, ménage ne comptant pas d'homme adulte (Charbit et Petit, 1996),

<sup>6</sup> Dans une étude sur les Bwa du Mali, qui pratiquent une polygynie non cohabitante, Véronique Hertrich (1996) montre que la différence d'appréciation de l'importance des "ménages" féminins peut se révéler considérable selon que l'on raisonne au niveau des « groupes domestiques » ou des « unités résidentielles » : le statut de chef revient aux femmes dans seulement 3% des cas pour les premiers, mais dans 27% des cas pour les secondes !

décision même de la femme (en terme de stratégie d'autonomie), mais aussi méthodologie des recensements et enquêtes<sup>7</sup> concourent à expliquer que des femmes soient considérées comme « chefs de ménage », alors que les « gender roles » les confinent habituellement dans un statut de dépendantes à l'égard des hommes ; d'ailleurs « selon les recommandations des Nations Unies, dans un couple l'homme doit systématiquement être déclaré chef de ménage » (Tichit, 1994 : 19), à moins que la femme vive seule ou sans homme adulte présent. Les situations ainsi concernées traduisent des réalités familiales et économiques extrêmement diverses ; devenir femme chef de ménage peut se faire par choix ou par circonstances, il peut aussi bien refléter une stratégie d'autonomie qu'être le signe d'une précarité socio-économique croissante (Bisilliat, 1996 ; Ono-Osaki, 1991 ; Locoh, 1988).

Le développement des migrations de travail masculines, une instabilité matrimoniale accrue, une pratique croissante de la non cohabitation des conjoints dans les villes et un processus général d'émancipation féminine constituent autant de facteurs expliquant le net accroissement du phénomène observé au cours des dernières décennies. La distinction selon le milieu d'habitat montre que dans presque toutes régions, le phénomène est plus marqué dans les villes (cela est particulièrement net en Amérique du Sud). Quelques pays d'Afrique australe et de l'est (Botswana, Zimbabwe, Malawi, Zambie, Kenya) font exception avec des proportions plus élevées en milieu rural ; situation qui tient largement à l'ampleur des migrations de travail masculines.

### **Les nouvelles formes de la circulation des enfants**

L'urbanisation rapide, la concentration des infrastructures scolaires et des opportunités d'emplois dans les villes ont induit de nouvelles modalités et formes de la circulation des enfants, au delà de son fondement traditionnel. Elles se sont inscrites bien souvent dans une logique de transfert des enfants du milieu rural vers le milieu urbain, à des fins de scolarisation (surtout pour les garçons) et d'aide domestique (pour les filles). Les études se sont multipliées, apportant des éclairages nouveaux, mais avec une comparabilité limitée en raison de l'hétérogénéité des définitions et catégories retenues (Page, 1989 ; Isiugo-Abanihe, 1985, 1991 ; Antoine et Guillaume, 1986 ; Vimard et Guillaume, 1991 ; Bledsoe et Isiugo-Abanihe, 1989 ; Desai et Lloyd, 1992 ; Blanc et Lloyd, 1994). Si le motif d'entretenir voire de resserrer des relations de parenté et d'alliance perdure, si l'accueil d'enfants demeure généralement l'expression du principe de solidarité, il arrive aussi, en milieu urbain, que les enfants « confiés » soient « confrontés à l'exploitation comme main-d'œuvre gratuite, voire à la prostitution » (Jonckers, 1997 : 204 ; voir aussi Schlemmer, 1996).

### **Autonomie des groupes domestiques et nouveaux arrangements familiaux**

Les multiples tensions, auxquelles ont été soumises les structures de la parenté, ont conduit à peu près partout, mais à des degrés très variables, à un mouvement de déstructuration des familles étendues et à un processus d'autonomisation des groupes domestiques. Engagée sous la colonisation, cette évolution s'est poursuivie et amplifiée, a concerné aussi bien les sociétés soumises à l'économie de rente (surtout dans les régions côtières) que des sociétés basées sur une économie d'autosubsistance ou les populations urbaines (Vimard, 1993 ; Marchal, 1987 ; Pilon, 1988 ; Thibon, 1997).

Néanmoins, ce processus ne se traduit pas par un phénomène de nucléarisation familiale, conforme à la « théorie de la modernisation ». C'est ce qu'attestent les statistiques produites au niveau des « ménages » définis comme des unités résidentielles. Tant en milieu rural qu'en ville, on observe dans l'ensemble une augmentation de la taille moyenne des ménages, qui concerne à la fois les enfants et les adultes, sous l'effet combiné de plusieurs facteurs : maintien d'une fécondité élevée et mortalité plus faible, âge au mariage plus tardif, difficulté croissante d'accès au logement urbain (Locoh, 1988). La fonction d'accueil que remplissent souvent les ménages urbains, et qui les maintient solidaires du reste de la parenté (accueil des enfants confiés, hébergement des migrants adultes, etc.), leur confère une structure dépassant le cadre nucléaire ; généralement de plus petite taille qu'en milieu

<sup>7</sup> En raison de la dimension résidentielle du ménage et du critère de durée d'absence qui conduit à exclure statistiquement d'un ménage toute personne absente depuis plus x mois (le plus souvent six mois).

rural, ces ménages urbains se composent volontiers d'une parentèle plus étendue, voire plus diversifiée. Toutes les études réalisées parviennent au constat que si la famille nucléaire prédomine dans les couches sociales les plus dominées (et elle représenterait ici davantage une solution imposée par la précarité qu'un choix effectif), ce sont les groupes les plus insérés dans les structures socio-économiques modernes qui perpétuent les pratiques de solidarités familiales et reconstituent des familles élargies (Antoine *et al.*, 1995 ; INSAE, 1993 ; Vimard, 1993 ; Wakam, 1997).

Ainsi, on assiste à de nouveaux arrangements domestiques et résidentiels, à des recompositions familiales, associés à une redéfinition des rapports sociaux et des rôles familiaux (entre sexes et entre générations). La famille de cette seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle apparaît multiforme et fragile de par les nouvelles relations et interprétations des solidarités traditionnelles, sous l'effet de la privatisation des rapports sociaux, et aussi parce qu'au-delà de l'autonomie du groupe domestique et de la cellule nucléaire c'est l'indépendance de l'individu qui se dessine, mais en s'inscrivant dans des réseaux de relations multiformes et encore imprécises suscitées par des conditions économiques et sociales plus contraignantes et surtout plus changeantes (Vimard, 1993).

### L'ÉVOLUTION FAMILIALE À L'ÉPREUVE DE LA CRISE ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Les contraintes économiques s'accroissent avec la crise, qui limite ou réoriente la mobilité familiale et sociale, restreint et referme sur elle-même les familles de l'élite et élargit la base de la pyramide sociale (Etienne, 1987 ; Vidal et Le Pape, 1986). Comme l'indique Jean-Pierre Lachaud (1995) « les multiples dimensions de l'exclusion sociale en Afrique – vulnérabilité sur le marché du travail, pauvreté, exclusion du système éducatif, nonaccès aux besoins de base – mettent en évidence la précarité de l'intégration sociale de maints ménages... La crise économique qui sévit sur le continent depuis plus d'une décennie a vraisemblablement contribué à accentuer cette détérioration sociale, sans précédent au cours de son histoire ». Les dynamiques familiales reposent alors de plus en plus sur une articulation, d'une part de principes de cohérence comme la nucléarisation et la solidarité entre l'ensemble des apparentés, d'autre part de phénomènes d'émiettement comme l'individualisation et l'instabilité matrimoniale.

Ces phénomènes, qui se sont accentués depuis l'émergence de la crise économique et sociale, c'est-à-dire depuis le début des années 1980, se caractérisent par une diversité, voire une hétérogénéité, des réactions selon les groupes de population. Nous montrerons d'abord comment cette diversité conduit à une pluralité de configurations familiales dans ces différents groupes ainsi que la manière dont les structures dominantes de ménage sont souvent déterminées par les inégales capacités économiques et financières des groupes socio-économiques à résister et à s'adapter aux différentes contraintes de la crise économique<sup>8</sup>. Nous mettrons ensuite l'accent sur quelques tendances particulières qui participent de l'orientation générale mais qui nous apparaissent aujourd'hui les plus significatives et les plus marquantes de l'évolution des liens familiaux en cette période de crise : expression d'une nucléarisation plus affirmée, remise en question des solidarités élargies, féminisation croissante des chefs de ménages et développement de la monoparentalité.

#### Vers une pluralité différenciée des configurations familiales

L'évolution depuis 1975 des structures familiales<sup>9</sup> ivoiriennes permet de bien percevoir ces phénomènes : la première phase de la crise s'est traduite par un renforcement de la solidarité familiale, et au delà sociale, avant que celle-ci ne s'affaiblisse durant la phase suivante (Vimard et

---

<sup>8</sup> Ces réactions sont également liées en partie aux caractéristiques démographiques (le sexe et l'âge) des chefs de ménage et de famille voire à des stratégies individuelles particulières.

<sup>9</sup> Dans cette partie, les structures familiales sont saisies par à travers la composition des familles résidentielles au sein des différents ménages. Ménages qui peuvent également comprendre, comme nous le verrons dans l'analyse, des individus non-apparentés.



N'Cho, 1997). Dans la première période (1975-1988), on note ainsi un accroissement d'un tiers de la proportion des « autres parents », c'est-à-dire des individus apparentés au chef de ménage mais non membres de sa famille nucléaire, un doublement de la proportion des individus non apparentés au chef de ménage et une diminution des individus vivant seuls. Cette évolution de la composition des ménages s'accompagne d'une transformation de la répartition des types de famille résidentielle, avec une croissance de la part des familles élargies<sup>10</sup> et une progression très significative des familles monoparentales, concomitante d'une féminisation des chefs de ménage (tableaux annexe 1 et 2).

En revanche, des évolutions différentes, voire inverses, se développent lors de la période suivante (1988-1993), correspondant à une deuxième phase de la crise, particulièrement sévère dans le monde rural. On note globalement un double recentrage, sur la famille élargie et sur la famille nucléaire, et une confirmation de l'instabilité de la cellule conjugale. On relève en effet tout d'abord une « expulsion » très nette des individus sans relation de parenté des ménages où ils étaient accueillis. La fonction d'accueil s'exerce alors essentiellement envers les apparentés et à un niveau nettement supérieur à ce qu'il était en 1975 avant la crise. Mais cette croissance de la part des apparentés dans les ménages s'accompagne de leur concentration dans un nombre plus restreint de ménages, marquant par là une différenciation marquée au regard de la solidarité familiale. Au contraire la part des familles nucléaires se redresse et la croissance des familles monoparentales se confirme, de même que la féminisation des chefs de ménage. Au total la part des « familles biologiques » (couples, familles nucléaires et familles monoparentales) s'accroît nettement durant la période pour atteindre un niveau légèrement plus élevé qu'en 1975.

En définitive, comment les structures des familles résidentielles ont-elles évolué durant toutes ces années de crise ? Pour l'ensemble de la population, on remarque une relative stabilité des grands équilibres, avec une légère diminution de la part des familles élargies et un faible accroissement des familles biologiques, dû à l'augmentation importante des familles monoparentales puisque les parts des couples et des familles nucléaires complètes régressent légèrement. Cette stabilité globale relative durant la période recouvre des différences d'évolution dans chacune des catégories. En effet si les catégories qualifiées de « modernes » (ouvriers, employés ou cadres salariés, patrons ou professions libérales), affectées de très faibles évolutions de leurs structures familiales, participent de cette stabilité d'ensemble, les agriculteurs se caractérisent par une progression plus sensible de la famille nucléaire et une diminution plus nette de la famille élargie. Quant aux catégories dites « dominées » (professions de l'artisanat et du commerce appartenant souvent au secteur informel, paysans sans terre, individus sans revenu fixe, inactifs), elles se caractérisent par une très nette progression de la famille monoparentale, et se distinguent des autres catégories par une diminution sensible des familles nucléaires et une progression plus faible des familles élargies. Ainsi ces catégories les plus faibles face à la crise subissent-elles une évolution familiale particulière au regard de l'évolution générale comme à celui de l'évolution des autres catégories de la population. Plus que l'évolution divergente de la part des familles nucléaires et élargies, c'est la forte féminisation des chefs de ménage et la monoparentalité croissante des familles qui sont frappantes dans ces catégories dominées<sup>11</sup>, point essentiel que nous développerons par ailleurs.

Ainsi, les différentes catégories socio-économiques se trouvent-elles en 1993 en Côte-d'Ivoire dotées d'une forme particulière d'agrégation résidentielle de sa parentèle, révélant un degré inégal de cohésion familiale et sociale (Vimard et N'Cho, 1997). D'une manière générale, les groupes possédant la plus forte assise économique, de par la disposition d'un patrimoine foncier – en tant qu'agriculteur indépendant – d'un statut de salarié ou d'une profession libérale, affirment la plus grande cohérence familiale. Les agriculteurs se distinguent par une forte cohésion familiale fondée sur une famille nucléaire très stable. Les individus vivant seuls et les non-apparentés dans les ménages ainsi que les

---

<sup>10</sup> Nous retenons ce terme de « famille élargie », dans la mesure où la complexité de ces familles en Côte-d'Ivoire, réduite souvent à l'association d'un à deux individus avec une famille nucléaire, complète ou incomplète, est loin d'atteindre celle des « familles étendues traditionnelles ».

<sup>11</sup> En 1993, un tiers des familles est dirigé par une femme et un tiers des enfants est élevé dans une famille monoparentale, contre un cinquième en 1975, et 16 % des familles sont monoparentales, contre 10 % en 1975.

familles monoparentales y sont peu nombreux. Si la part des familles élargies est moins importante que dans les autres catégories, les individus apparentés sont cependant en proportion équivalente<sup>12</sup>.

Les catégories modernes sont également dotés d'une forte cohésion familiale avec une stabilité conjugale importante, mais les familles nucléaires sont moins fréquentes et les familles élargies plus souvent représentées que chez les agriculteurs. Par contre, les catégories dominées qui subissent le plus durement les effets d'une situation économique précaire sont les plus marquées par un certain émiettement familial. Les personnes vivant seules y sont plus fréquentes et les familles monoparentales, dirigées par une femme, nettement plus nombreuses ; l'accueil des apparentés étant souvent le fait de ces familles monoparentales où résident par ailleurs une part importante des enfants de ces catégories<sup>13</sup>.

Cette diversité de réaction selon les groupes, qui caractérise l'évolution ivoirienne, se retrouve lorsque l'on compare ce pays, de manière synchronique, à la situation au Cameroun et au Sénégal (Wakam, 1996). La solidarité familiale, représentée par l'élargissement à des individus étrangers au noyau familial central, apparaît très variable selon le pays et le niveau de vie (tableau annexe 3). En outre, sauf au Sénégal où les résultats paraissent ambigus, la nucléarisation se développe par l'intermédiaire des couches les plus démunies ; ceci confirme qu'il s'agit bien là d'une situation familiale davantage subie que choisie, qui traduit la précarité du revenu et de l'habitat plus qu'elle ne symbolise l'adoption délibérée d'un modèle familial. Mais, d'une certaine manière également, l'élargissement familial dans les couches les plus aisées et les plus engagées dans la modernisation socio-économique traduit une soumission aux contraintes de la solidarité familiale qui s'impose aux plus forts économiquement de par le système des droits et obligations. Ce système suscite la constitution de « générations critiques », composées des adultes de sexe masculin, âgées de 40 à 60 ans, membres des classes moyennes productives en milieu urbain, sur lesquelles reposent une partie de la crise, car ils doivent assistance en argent et en nature (logement, aide pour l'emploi...) à leurs aînés, maintenant inactifs, comme à leurs enfants, encore à la recherche d'un emploi ou d'une qualification (Mahieu, 1990).

Cette pluralité des évolutions familiales situe, d'une certaine manière, l'Afrique subsaharienne dans le cadre de l'hypothèse récemment suggérée par Louis Roussel pour les pays industrialisés (1995) où, la crise devenant endémique, les familles doivent s'adapter à ces nouvelles contraintes, en fonction de leur situation. Les disparités économiques aboutissent alors à la coexistence de plusieurs modèles familiaux, dont l'un est le reflet des conditions économiques de grande précarité qui affectent durablement certains groupes de population. C'est le cas en Afrique subsaharienne avec les couches les plus démunies auxquelles se trouvent imposées la nucléarisation et la monoparentalité, car elles ne peuvent maintenir intacts leurs liens familiaux et conjugaux faute des ressources et des logements pour cela. Après avoir dressé ce panorama d'ensemble, considérons quelques évolutions marquantes qui permettent de mieux cerner les évolutions familiales à l'épreuve de la crise.

### **Affirmation de la nucléarisation et remise en question des solidarités familiales élargies**

En analysant la situation familiale de groupes urbanisés en Afrique de l'Ouest, Alain Marie a montré le passage dans les années 1990, sous l'effet de la crise, d'une « famille élémentaire élargie »<sup>14</sup>, qui

---

<sup>12</sup> La distinction rural-urbain apparaît peu pertinente au regard de l'évolution familiale et les distinctions traversent ces milieux plus qu'elles ne les partagent ; les différences de structures familiales entre les agriculteurs indépendants et les paysans sans terre comme celles entre d'une part les salariés et d'autre part les artisans et les commerçants en sont une démonstration (Vimard et N'Cho, 1997).

<sup>13</sup> Cet émiettement s'explique en partie par l'expulsion de parents accueillis auparavant en ville dans les ménages aisés lorsque la crise perdure ou s'intensifie. Et ces apparentés, qui ne peuvent retrouver le plus souvent une famille d'accueil dans leur village d'origine, rejoignent, isolément, les couches les plus pauvres des milieux urbains (Vidal et Le Pape, 1986).

<sup>14</sup> Alain Marie propose ce terme de « famille élémentaire élargie » pour différencier les familles urbaines dont il traite, d'une part des familles nucléaires de type occidental, plus restreintes, d'autre part des familles étendues de type « traditionnel-villageois », plus complexes.

avait marqué la décennie précédente, à une « famille conjugale restreinte » (Marie *et al.*, 1994 ; Marie, 1997). Des analyses de l'organisation de la famille dans les villes africaines avaient en effet montré la tendance durant les années 1980 à une autonomie croissante des « familles élémentaires élargies » à l'intérieur d'un même réseau de parenté. Ces familles élémentaires apparaissaient alors comme une « structure de compromis souple » entre la famille nucléaire de type occidental et la famille étendue de nature traditionnelle constituée par l'ensemble des familles élémentaires correspondant à un segment de lignage. Ces familles étaient composées d'une famille nucléaire associée à d'autres individus, voire à d'autres familles nucléaires, apparentés. Cette autonomie se fondait sur une dispersion dans la vie quotidienne et résidentielle et une gestion indépendante des fonctions de reproduction, d'investissement et d'accumulation, orientées tout particulièrement vers des stratégies de scolarisation des enfants et d'acquisition d'un patrimoine foncier et immobilier. Cependant, ces unités familiales autonomes s'intégraient dans un « système résidentiel », de nature sociale et spatiale, plus large, perceptible à travers des relations d'interdépendance et de complémentarité fondées sur l'entraide et la redistribution. En définitive, c'est l'ensemble de ce système qui pouvait être compris comme un compromis permettant la poursuite des intérêts personnels des responsables des familles nucléaires et la perpétuation de la solidarité au sein d'un ensemble familial élargi (Le Bris *et al.*, 1987).

Or, pour Alain Marie, cette formule familiale de compromis, qui répond à des déterminants économiques universels poussant à « l'individualisation des stratégies de reproduction et d'accumulation » et à des déterminants culturels fondées sur des valeurs de solidarité communautaire, cède le pas à l'épreuve de la crise. Les solidarités apparaissent en effet remises en question, de manière objective par la baisse des revenus monétaires des ménages concomitante à une demande plus forte et plus nombreuse d'assistance, et de façon subjective par la constatation des dysfonctionnements ponctuels qui conduisent à une remise en question des principes de solidarité de la part des dispensateurs, qui ne peuvent satisfaire à une demande souvent illimitée, comme des bénéficiaires potentiels, qui ne reçoivent pas toute l'aide espérée. On assiste ainsi à une mise en cause des formes élargies et communautaires de solidarités et, à l'inverse, à une consolidation et une réévaluation des solidarités entre proches engagés dans des rapports sociaux fondés sur l'affectivité et l'intimité de relations (entre parents et enfants, frères et soeurs directs, conjoints, amis proches ou compagnons). Cette analyse en terme social est confirmée par des études économiques qui montrent comment la déflation conjuguée à l'ajustement structurel ébranle le système africain de droits et d'obligations et atteint l'édifice social, dans la mesure notamment où bien des ménages se retrouvent avec un revenu réel inférieur à leurs obligations communautaires comme le montrent Marie-France Jarret et François-Régis Mahieu (1991). Pour ces auteurs, la crise obtient par cet ébranlement « ce que n'avaient pas réussi à faire, contre toute attente, la centralisation politique, la croissance économique et la modification des cadres de vie ».

Cette contraction des espaces de solidarité conduit pour Alain Marie à la montée en puissance de nouveaux modèles familiaux plus « individualistes » et contractuels qui mettent l'accent sur la famille nucléaire et les relations fondées sur « l'accord commun entre des partenaires égaux », notamment à travers l'alliance entre les conjoints. C'est dans ce cadre que se trouve tout naturellement renforcé le rôle de l'épouse, ou de la compagne, dans le maintien de la cohésion conjugale et la survie économique du ménage, et l'importance des enfants directs du couple qui deviennent « la priorité des priorités ». Mais il va de soi, pour Alain Marie, que cette nouvelle indépendance de la famille nucléaire correspond à une situation d'adaptation à la crise, et que cette famille est susceptible de retrouver les chemins d'une solidarité plus élargie, selon des formes nouvelles de « réciprocité, de conditionnalité, de finitude et de contractualité », dès que les conditions économiques redeviendront meilleures<sup>15</sup>.

---

<sup>15</sup> L'analyse d'Alain Marie est fondée sur une observation de populations urbanisées. Les éléments qu'il met en évidence correspondent à l'affirmation d'une nucléarisation autonome et de stratégies familiales orientées en priorité sur des projets d'ascension sociale des enfants directs rencontrés en milieux ruraux bien avant la crise (voir supra). Mais dans ces milieux, cette nucléarisation se développe avec un contrôle masculin des activités productives et des projets individuels des membres du ménage beaucoup plus accentué (Quesnel et Vimard,

L'émergence de relations renforcées et plus conviviales entre les conjoints ressort également de l'analyse de l'évolution des rôles masculins et féminins avec la crise réalisée par Thérèse Locoh (1996). Ces nouvelles relations, qui concernent essentiellement les couples « éduqués mais économiquement peu favorisés », se développent d'après cet auteur dans le cadre de solidarités économiques et d'une entraide financière au quotidien, avec une véritable prise en charge en commun des dépenses du ménage concernant la scolarisation ou la santé des enfants. Ces enfants dont la réussite devient l'objectif principal de ces nouvelles familles nucléaires.

Ces analyses montrent l'affirmation d'une nucléarisation, qui n'est plus seulement une forme de la famille résidentielle, dont on peut trouver des manifestations dans les sociétés dites traditionnelles elles-mêmes, mais qui devient une unité sociale autonome développant ses propres projets économiques de manière indépendante des autres unités et où les liens entre les membres l'emportent sur tous les autres liens sociaux. Nous sommes là devant la concrétisation d'une nucléarisation émotionnelle et économique chère à John Caldwell (1976). Dans ce cadre, il n'est pas étonnant que ces analyses de l'évolution familiale montrent dans le même temps l'importance croissante du projet de fécondité comme projet familial voire comme projet individuel<sup>16</sup>. L'insertion des sociétés africaines dans l'économie marchande avait suscité une autonomie croissante des chefs de groupes domestiques dans la production, agricole notamment, et des hommes, comme des femmes, dans leurs choix conjugaux, ce qui avait contribué à assurer à ceux-ci un certain contrôle de leur reproduction démographique qui se trouvait ainsi réévaluée comme fonction propre de la famille nucléaire (Quesnel et Vimard, 1988). Accentuant cette tendance, la crise suscite dans de nombreux milieux une plus grande cohésion du couple qui s'exprime autour d'un projet familial centré sur l'ascension économique et sociale de leurs enfants, ce qui contribue à renforcer la volonté des conjoints de maîtriser leur fécondité pour l'ajuster à leur capacité financière d'éducation et de scolarisation. Mais cette recherche d'une maîtrise de la fécondité par les couples et les individus se réalise également sous des contraintes croissantes, de nature économique, sociale mais également politique, puisque la crise conduit souvent à l'institution de programmes de population, là où ils étaient jusqu'alors absents, qui viennent renforcer les législations familiales instituées après les indépendances pour susciter de nouveaux idéaux et orienter les comportements dans la sphère démographique et familiale. Ces contraintes politiques et économiques d'un ordre nouveau sont souvent contradictoires avec les normes coutumières plus anciennes, ce qui ne peut que susciter là encore une différenciation entre les groupes socio-économiques, comme le confirme les analyses de l'évolution actuelle de la fécondité dans les pays africains (Vimard, 1996).

### **Féminisation des chefs de ménage et monoparentalité croissante**

Par rapport aux tendances déjà à l'œuvre, il apparaît clairement qu'avec la crise économique (mais aussi avec l'épidémie de sida et le phénomène des réfugiés, comme on le verra plus loin) devenir femme chef de ménage constitue de plus en plus une situation imposée, résultant des circonstances, et induisant une précarité socio-économique. Une situation qui relève assurément pour une large part du processus de « féminisation de la pauvreté » (Bessis, 1996).

Le relâchement des liens conjugaux est ainsi davantage subi que choisi comme modèle familial, et correspond le plus souvent à une « déstructuration » de pauvreté et de crise, différente de la monoparentalité émergente dans les pays industriels durant les décennies 1970 et 1980. Certes, l'émergence de la monoparentalité est antérieure à la crise et elle correspond plus globalement à la mise en place d'un système matrimonial au sein duquel le pouvoir des anciens des lignages s'effrite, et

---

1988) ; contrôle qui a d'ailleurs tendance à se renforcer fortement durant la crise allant jusqu'au contrôle des enfants au-delà de leur mariage (Adjamagbo, 1998).

<sup>16</sup> Le fait que cette importance se manifeste de manière croissante dans une période où la fécondité tend à baisser est davantage paradoxal que contradictoire. C'est en effet seulement à partir du moment où les couples et les individus s'approprient leur fécondité et conceptualisent leur propre projet en la matière qu'ils sont en mesure de développer l'idée d'une maîtrise de leur reproduction démographique et de concevoir un ajustement de la taille de leur descendance à leurs stratégies économiques et sociales (Coale, 1973 ; Koffi *et al.*, 1993).

où les mariages traditionnels laissent de plus en plus souvent la place à des unions consensuelles plus fragiles et davantage susceptibles de remise en cause sous l'effet notamment de difficultés économiques et de mésententes entre les conjoints sur la répartition des charges de la famille (Capron et Kohler, 1975 ; Quesnel et Vimard, 1988). Mais la crise et sa persistance intensifient ce phénomène de mobilité conjugale. La détérioration des conditions de vie et la précarité économique, d'ordre professionnelle notamment, accentuent en effet la fragilité des unions et le nombre de divorces et des séparations, dont la cause la plus fréquemment avancée consiste dans le défaut d'entretien de l'épouse (Antoine et Djiré, 1996 ; Ela, 1996 ; Locoh, 1996). Une étude réalisée auprès des « groupes vulnérables en situation d'ajustement » au Togo montre ainsi que « le départ des épouses, suite à la baisse des ressources des ménages (6% chez les retraités mais 10% chez les licenciés) (...) ajoute à la mobilité conjugale déjà forte chez certains salariés et il témoigne d'ajustements temporaires avec séparation géographique (retour au village de l'épouse et des enfants), voire définitifs, liés aux circonstances difficiles » (Deliry-Antheaume, 1996 : 526).

Ces séparations et ces ruptures d'union conduisent à la multiplication des familles monoparentales matricentrées où les hommes, partis en migration ou incapables de conclure une union formelle ou de subvenir aux besoins d'une famille, ne sont plus que des satellites (Locoh, 1996). Selon les circonstances, mais aussi selon leur histoire et leur profil, les femmes à la tête de ces unités monoparentales développent des stratégies fort diverses, qui peuvent être professionnelles, associatives et d'accueil (d'enfants notamment) (Tichit, 1997 ; Pilon *et al.*, 1997b). Cette évolution, rencontrée en ville mais également dans certains milieux ruraux marqués par l'émigration masculine ou la monétarisation de l'économie agricole, et qui place les femmes au centre des structures et des stratégies de certaines familles, correspond-elle à ce que Emmanuel Todd (1984 : 158-161) a appelé une « dérive matrilineaire », fréquente dans les populations antillaises d'origine africaine, et qui pourrait apparaître comme l'un des futurs possibles de la famille africaine ? En dépit des difficultés accentuées par la crise, il convient assurément de se garder d'un seul discours misérabiliste sur la situation des femmes chefs de ménage ; car cette situation et son accroissement constituent d'abord un fait social en soi, porteur de changements au sein des sociétés, dans les relations de genre et dans la définition des rôles familiaux, dont il convient de rechercher les fondements et de mesurer la portée, au delà des crises actuelles.

### **L'EFFET DE CRISES SÉVÈRES : LES FAMILLES AFRICAINES FACE AU SIDA ET AU PHÉNOMÈNE DES RÉFUGIÉS**

Bien que n'étant pas liés directement à la crise économique, l'épidémie de sida et les réfugiés ont des effets spécifiques sur les structures familiales africaines, dont l'impact se trouve aggravé dans ce contexte de crise économique.

Le sida affecte les familles par des voies diverses et complexes : il pèse sur l'économie familiale, perturbe l'organisation familiale, modifie les rôles familiaux, éprouve les solidarités et fragilise les unions. Ainsi, « en l'absence de système de couverture sociale ou de prise en charge mutualiste, et confrontées à la réduction drastique des budgets de l'État, les populations ont à supporter des charges de plus en plus élevées pour leur santé, charges auxquelles s'agrègent souvent des coûts de déplacement pour accéder aux soins » (Delcroix et Guillaume, 1997 : 351). Si la dynamique de l'épidémie fait que les jeunes adultes, à la fois parents et acteurs économiques, sont les plus touchés dans leur corps, les enfants, les femmes et les personnes âgées sont les plus affectées dans leurs fonctions. Lorsque la maladie survient, les autres membres du ménage doivent s'occuper du malade, le soigner et le remplacer dans ses activités productives, ce qui modifie profondément la répartition des tâches au sein du ménage : déscolarisation ou non scolarisation des enfants mis au travail, sollicitation des personnes âgées.

On assiste ainsi à une double inversion des flux intergénérationnels : les enfants viennent en soutien productif de leurs parents (en âge actif), mais surtout, les adultes malades et leurs enfants deviennent

tributaires des personnes les plus âgées. Assurément, « les personnes âgées sont les premières touchées dans leurs fonctions au sein du groupe familial ; (...) lorsque l'épidémie atteint plusieurs membres d'une même famille, les anciens doivent assumer en dernier recours les soins quotidiens des malades, voire même reprendre une activité lucrative pour subvenir aux besoins de la famille, ou encore prendre en charge l'éducation des enfants » (CIE, 1991 : 53).

Le rôle de « soignant » généralement dévolu aux femmes accroît fortement leur charge de travail, déjà élevée, réduit ainsi leur capacité productive et restreint leur disponibilité pour les tâches domestiques et pour s'occuper de leurs enfants (Delcroix et Guillaume, 1997). La dimension sexuelle de la maladie contribue particulièrement à fragiliser les unions, surtout chez les femmes ; les situations monoparentales se multiplient (Hassoun, 1998).

La mobilité intra-familiale s'accroît, qu'il s'agisse des malades eux-mêmes ou des enfants pris en charge par leurs grands-parents ou d'autres tiers. Pour les enfants, « la pression croissante exercée sur les familles, la crise économique, la raréfaction des familles élargies (surtout en milieu urbain) et la crainte que suscite l'infection à VIH sont des facteurs qui jouent largement en défaveur du maintien de ces enfants dans le cercle familial » (CIE, 1991 : 61). Les circonstances peuvent aussi pousser des orphelins du sida vers la rue : que ce soit par exclusion ou abandon, incapacité de la famille à faire face financièrement, ou absence d'autres solutions (Preble, 1990). Et « il y a fort à parier que dans un contexte familial plus atomisé, la situation serait à maints égards plus dramatique » (Engelhard et Seck, 1988).

Pour faire face à ces situations, les pratiques de solidarité sont donc fortement sollicitées ; mais les charges financières croissantes pesant sur les ménages risquent de les rendre de plus en plus sélectives et difficiles. Souvent, des choix s'imposent. Comme cela a été observé à Brazzaville, dans un contexte de précarité économique, « il peut sembler inutile de dépenser de l'argent pour les soins d'un mort en sursis alors que la survie des vivants est déjà préoccupante » (Gruénais, 1993 : 218). Dans le cas de migrants infectés, l'aide de compatriotes ou co-originaires s'essouffant, le malade sera contraint de regagner son milieu d'origine, où il ira finir ses jours (Vidal *et al.*, 1994 : 49).

En Afrique, le problème des réfugiés se pose sous sa forme la plus aiguë : il touche des pays déjà pauvres (au départ comme à l'arrivée), dont la situation s'est en outre fortement aggravée du fait de la crise économique (Adepoju, 1989). Ses conséquences familiales sont également très importantes : décès, ménages éclatés, abandons des plus faibles, femmes violées ou délaissées dans les camps ; difficulté, voire impossibilité à reconstituer les familles conjugales, à retourner dans le milieu d'origine, etc.

Là encore, les premiers touchés sont les femmes et les enfants : « ce sont les femmes et les enfants qui prédominent dans les établissements de réfugiés, les camps et les centres de transit » (Khasiani, 1989 : 270). En cas de conflits armés, femmes et enfants fuient les zones de combat ou d'insécurité, alors que les hommes adultes restent pour se battre, ou bien ont été fait prisonniers, ou encore sont morts. Durant la fuite ou dans les camps, « les familles réfugiées ne sont pas toujours capables de prendre en charge les personnes âgées, infirmes ou simplement faibles. Elles n'ont souvent d'autre choix que de les abandonner » (HCR, 1994 : 5). Les déstructurations familiales ainsi occasionnées perturbent, modifient les rôles respectifs des hommes et des femmes, fragilisent les unions. Partant seules ou avec leurs enfants, les femmes réfugiées se retrouvent de fait chefs de ménage dans de très fortes proportions, et confrontées à des conditions économiques particulièrement difficiles (de Renty, 1993).

Selon les estimations du Haut commissariat des Nations unies aux réfugiés, l'Afrique compte aujourd'hui environ 7,5 millions de réfugiés sur un total mondial de 23 millions<sup>17</sup>, soit deux fois plus qu'en 1980 et 7,5 fois plus qu'en 1970 (de Renty, 1993). L'ampleur prise par ce phénomène en

---

<sup>17</sup> Il s'agit des « *refugees and others of concern to UNHCR* », auxquels il faut ajouter 26 millions de personnes déplacées à l'intérieur de leurs pays dans le monde.

Afrique, son caractère quasi structurel dans certaines régions, doivent amener à davantage s'interroger sur ses effets à plus long terme sur les structures et dynamiques familiales.

## CONCLUSION

On a pu constater au fil des éléments apportés par cette communication combien l'Afrique subsaharienne se caractérise par une diversité de la manière de vivre ensemble, de manière plus ou moins stable, sous l'effet des évolutions, variables selon les groupes de population, des solidarités conjugales et parentales. Cette diversité actuelle des formes de structuration familiale ne semble pas devoir reposer sur un antagonisme entre la nucléarisation de la famille et son élargissement à une parentèle extra-nucléaire, mis en exergue par les partisans de la théorie de la nucléarisation ou par les exégètes de la spécificité des familles africaines. Elle résulte davantage d'une opposition entre, d'une part, des principes de cohérence familiale et de stabilité conjugale, et, d'autre part, des phénomènes d'émiettement résidentiel des apparentés, d'individualisation et d'instabilité matrimoniale. Et l'évolution globale des familles africaines depuis le début de la crise économique (la fin des années 1970) s'est caractérisée tout autant par la confirmation de l'élargissement à une parentèle extra-nucléaire, de par la nécessité d'activer des solidarités familiales pour faire face aux difficultés<sup>18</sup>, que par l'accroissement de la famille monoparentale, synonyme d'instabilité conjugale liée là encore en partie aux problèmes économiques. Cette évolution se traduit en définitive par un recul sensible de la nucléarisation des ménages qui va de pair avec le rôle croissant des femmes dans la structuration familiale et sociale. Dans ce cadre, l'épidémie de sida et les mouvements de réfugiés constituent deux phénomènes à la violence extrême, de nature différente, dont l'ensemble des effets sont sensiblement accentués par le contexte de crise économique. Ces phénomènes perturbent très fortement les structures et dynamiques familiales ainsi que l'ensemble des relations inter-individuelles, notamment au sein des couples, jusque dans l'intimité des rapports entre hommes et femmes.

Ainsi, les crises économiques et leurs conséquences sociales qui caractérisent depuis plusieurs années les pays au Sud du Sahara, comme de nombreux pays du Sud, nous obligent à reconsidérer les théories de la transition familiale selon un angle d'approche inédit : celui de l'impact de ces crises sur les modèles familiaux. Auparavant, les diverses théories du changement familial, fondées sur l'analyse de l'évolution dans le monde occidental industrialisé, mettaient en exergue des évolutions linéaires, bien que l'on ait pu déduire de la diversité des formes familiales dans le monde et de leurs transformations une certaine pluralité des évolutions (Tabutin et Bartiaux, 1986). Aujourd'hui, l'effet sur les familles des différences sociales et économiques entre les sociétés en développement comme des différenciations et des stratifications sociales à l'intérieur de celles-ci, mises entre parenthèse par les thèses unificatrices, se trouvent mieux prises en compte dans les hypothèses qui s'intéressent à l'impact de la crise. Celles-ci confirment en général la pluralité des familles et de leurs évolutions, ce qui autorise un débat plus riche et plus évocateur des évolutions à l'oeuvre (Cordell et Piché, 1997). En ce sens l'idée de transition – qu'elle s'établisse de la famille traditionnelle à la famille nucléaire ou de celle-ci à la famille post-moderne – qui implique l'idée d'une transformation uniforme d'un modèle familial dominant à un autre se trouve clairement infirmée, au profit de la mise en évidence d'une transformation plurielle. En Afrique subsaharienne, cette transformation apparaît doublement orientée par l'individualisation, résultant de l'ordre économique dominant, et par un solidarisme communautaire, d'ordre culturel mais devenu contractuel.

---

<sup>18</sup> Au delà des solidarités qui se concrétisent par l'accueil de parents et d'amis migrants ou chômeurs, d'enfants confiés aux fins de scolarisation ou d'apprentissage et qui se vérifient dans les structures des ménages et des familles résidentielles ici analysées, d'autres solidarités, si ce n'est les mêmes, s'expriment à travers les transferts d'argent et de vivrier, l'aide pour trouver un emploi ou un logement. Comme le montrent différentes analyses, ces transferts et cette entraide se modifient également sous l'effet de la crise : les structures de parenté sont mobilisées et réactualisées pendant que l'appui de nouveaux réseaux sociaux fondés sur le voisinage, la religion ou plus simplement l'amitié ou le compagnonnage sont mobilisés (Adjamagbo, 1997 ; Antoine *et al.*, 1995 ; Ela, 1996).

Cette pluralité correspond à une multiplication et une diversification des contraintes (économiques, sociales, culturelles et politiques) s'exerçant sur la reproduction des familles et encadrant les projets familiaux des individus. Cette diversification est suscitée par une crise elle-même multidimensionnelle, somme de phénomènes d'adaptation à de nouvelles conditions de la production et de la reproduction sociale. En effet, l'impact de la crise ne fait que renforcer une tendance plus ancienne, suscitée par l'élargissement de l'espace social et économique dans lequel évoluent les individus. Cette multiplication et cette diversification générales et progressives des contraintes accompagnent, d'une part un glissement de leurs origines, du champ micro, correspondant au lignage et à la communauté, au champ macro, correspondant à l'Etat, à l'ensemble de la société ou à des groupes socio-économiques, d'autre part un accroissement du nombre des acteurs dans le domaine de la reproduction familiale qui contribuent à façonner cette pluralité actuelle.

Les changements survenus dans le domaine de la structuration familiale des ménages et de leurs fonctions sociales comme dans celui des différents statuts des individus membres des ménages, amènent à s'interroger sur les nouveaux types d'interaction à l'œuvre entre structure, fonction et statuts. Une question pour laquelle les données font aujourd'hui largement défaut et qui pourrait fonder de nouvelles études.

### Bibliographie

- ADEPOJU A., 1989 – « Les conséquences des mouvements de réfugiés sur les pays d'accueil en Afrique », in : APPEYARD R. (éd.), *L'incidence des migrations internationales sur les pays en développement*, p. 251-268. – Paris, OCDE, 459 p.
- ADJAMAGBO A., 1997 – « De l'expression des solidarités familiales dans les sociétés d'économie de plantation : le cas de Sassandra », in PILON M., LOCOH T., VIGNIKIN E. et VIMARD P. (éds.), *Ménage et famille en Afrique*, Les Etudes du CEPED n° 15, CEPED-ENSEA-INS-ORSTOM-URD, Paris, pp. 301-325.
- ADJAMAGBO A., 1998 – Changements socio-économiques et logiques de fécondité en milieu rural ouest africain : le cas de la région de Sassandra en Côte d'Ivoire, Thèse de doctorat en démographie, Université de Paris X Nanterre, janvier 1998, 272 p. + annexes.
- ANTOINE P., BOCQUIER P., FALL A. S., GUISSÉ Y. M. et NANITELAMIO J., 1995 – *Les familles dakaroises face à la crise*, IFAN-CEPED-ORSTOM, Dakar, 209 p.
- ANTOINE P. ET GUILLAUME A., 1986 – « Une expression de la solidarité familiale à Abidjan : enfants du couple et enfants confiés », in *Les familles d'aujourd'hui*, ed. par A.I.L.D.E.F., n° 2, INED, Paris, pp. 17-29.
- ANTOINE P. et NANITELAMIO J., 1990 – « Nouveaux statuts féminins et urbanisation en Afrique », *Genus*, vol. XLVI, n° 3-4, p. 17-29.
- ANTOINE P. et DJIRE M., 1996 – Les familles dakaroises face à la crise : l'évolution des comportements matrimoniaux, communication aux secondes Journées scientifiques du réseau démographie de l'AUPELF-UREF « Crise, pauvreté et changements démographiques dans les pays du Sud » (Ouagadougou, Burkina Faso, 13-15 novembre 1996), 18 p. multigr.
- ANTOINE P. et PILON M., 1998 – « La polygamie en Afrique : quoi de neuf ? », *La Chronique du CEPED*, n°27, 4 p.
- BARTIAUX F. et TABUTIN D., 1986 – « Structures familiales et fécondité dans les pays en voie de développement. Problèmes de mesure et éléments d'explication »; in *Les familles d'aujourd'hui*; Colloque de Genève (17-20 septembre 1984) ; AIDELF, N°2, Paris, pp. 245-262.
- BERQUO E. et XENOS P., 1992 – *Family systems and cultural change*, IUSSP, Clarendon Press, Oxford, 222 p.



- BESSIS S., 1996 – « La féminisation de la pauvreté », in BISILLIAT Jeanne (sous la direction de) *Femmes du Sud, chefs de famille*, Karthala, Paris, pp. 49-57
- BISILLIAT J., 1996 – *Femmes du Sud, chefs de famille*, Karthala, Paris, 410 p.
- BLANC A. et LLOYD C., 1994 – « Women's Work, Child-Bearing and Child-Rearing over the Life Cycle in Ghana », in A. Adepoju and C. Opong (eds.), *Gender, Work and Population in Sub-Saharan Africa*, pp. 112-131.
- BLEDSON C. et ISIUGO-ABANIHE U.C., 1989 – « Strategies of child-fostering among The Mende Grandmothers in Sierra Leone », in R. Lesthaeghe ed., *Reproduction and Social Organisation in Sub-Saharan Africa*, University of California Press, pp. 442-474.
- BOSERUP E., 1985 – « Economic and demographic interrelationships in sub-Saharan Africa », *Population and Development Review*, vol. 11, n°3, p. 383-397.
- CALDWELL J. C., 1976, « Toward a Restatement of Demographic Transition Theory », *Population and Development Review*, 2, n°3-4, pp. 321-366.
- CALDWELL J., 1982 – *Theory of fertility decline*. – Londres, Academic Press, 386 p.
- CAPRON J. et KOHLER J.M., 1975 – *Migrations de travail et pratique matrimoniale. II Exploitation de l'enquête par sondage*, ORSTOM, Ouagadougou, 198 p. multigr.
- CHARBIT Y. et PETIT V., 1996 – « Migrations et rôles familiaux : mesure démographique et contextes culturels », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, vol.12, n°2, p.25-42.
- CIE (Centre international pour l'enfance), 1991. – *Devenir socio-économique des enfants et familles touchés par l'infection à VIH/SIDA dans les pays en développement. Étude multicentrique*. – Paris, CIE, 101 p.
- COALE A. J., 1973 – « The demographic transition », *International Population Conference, Liège, 1973*, Liège, UIESP, vol. 1 : 53-72.
- CORDELL D. et PICHE V., 1997 – « Histoire de la famille en Afrique : au delà de la fabrication des modèles », in PILON M., LOCOH T., VIGNIKIN K. et VIMARD P. (éds.), *Ménage et famille en Afrique : approches pluridisciplinaires des dynamiques contemporaines*, Études du CEPED n°15, CEPED-ENSEA-INS-ORSTOM-URD, pp. 55-74.
- DELCROIX S. et GUILLAUME A., 1997 – « Le devenir des familles affectées par le sida : une étude de cas en Côte d'Ivoire », in PILON M., LOCOH T., VIGNIKIN K. et VIMARD P. (éds.), *Ménage et famille en Afrique : approches pluridisciplinaires des dynamiques contemporaines*, Études du CEPED n°15, CEPED-ENSEA-INS-ORSTOM-URD, pp. 345-369.
- DELIRY-ANTHEAUMME E., 1996 – « Stratégies des groupes vulnérables au Togo », in COUSSY J. et VALLIN J. (éds.) *Crise et population en Afrique. Crises économiques, politiques d'ajustement et dynamiques démographiques*, Études du CEPED n°13, CEPED, Paris, p. 521-541.
- DESAI S. et LLOYD C., 1992 – « Children's Living Arrangements in Developing Countries », *Research and Policy Review*, (11)3, pp. 193-216.
- DOZON J.P., 1986. – « En Afrique, la famille à la croisée des chemins », in Burguière A., Klapisch-Zuber C., Segalen M., Zonabend F., *Histoire de la famille*, Tome II, Paris, Le Livre de poche, pp. 301-338.
- ELA J.M., 1996 – Population, pauvreté et crises, Conférence inaugurale des secondes Journées scientifiques du réseau démographie de l'AUFELF-UREF « Crise, pauvreté et changements démographiques dans les pays du Sud » (Ouagadougou, Burkina Faso, 13-15 novembre 1996), 26 p. multigr.
- ELA J.M., 1997 – « Préface », in PILON M., LOCOH T., VIGNIKIN K. et VIMARD P. (éds.), *Ménage et famille en Afrique : approches pluridisciplinaires des dynamiques contemporaines*, Études du CEPED n°15, CEPED-ENSEA-INS-ORSTOM-URD, pp.VII-X.

- ENGELHARD P. et SECK M., 1988 – *SIDA : Forces et fragilités des sociétés africaines ; réflexions méthodologiques sur la prévention.* – Dakar, ENDA, 26 p.
- ETIENNE M., 1987 – « Rapports de sexe et de classe et mobilité socio-économique chez les Baoulé (Côte d'Ivoire) », *Anthropologie et Sociétés*, Vol. 11, n° 1, pp. 71-93.
- GAUTIER A. et PILON M. (éds.), 1997 – *Familles du Sud. Autrepart*, Cahiers des Sciences Humaines, Nouvelle série n°2, ORSTOM-édition de l'aube, 175 p.
- GENDREAU F. et GUBRY F., 1988 – « La nuptialité en Afrique : niveaux, tendances et caractéristiques socio-économiques », in : *Congrès Africain de Population, Dakar, 1988*, vol. 2, UIESP, Liège, pp. 5.1.1-18.
- GRUENAIIS M.É., 1981 – *Famille et démographie de la famille en Afrique*. ORSTOM, collectif de travail sur la famille, document de travail N°1, Paris, 52 p.
- GRUENAIIS M.É., 1993 – « Dire ou ne pas dire. Enjeux de l'annonce de la séropositivité à Brazzaville (Congo) », in : GIDIS-CI (éd.), *Les sciences sociales face au sida, cas africains autour de l'exemple ivoirien* (Actes de l'Atelier de Bingerville, 15 au 17 mars 1993), Abidjan/Paris, ORSTOM, 2° éd., p. 163-172.
- HASSOUN J., 1998 – *Femmes d'Abidjan face au sida*, Karthala, Coll. « Médecines du monde », Paris, 202 p.
- HCR, 1994. – « Focus : année internationale de la famille », *Réfugiés*, vol. 95, n° 1, 30 p.
- HERTRICH V., 1996 – *Permanences et changements de l'Afrique rurale : dynamiques familiales chez les Bwa du Mali.*, Étude du CEPED n° 14, CEPED, Paris, 548 p.
- HERTRICH V. et PILON M., 1997 – Transitions de la nuptialité en Afrique, communication au colloque « European population : variations on common themes », Cracovie, 11-13 juin 1997, Pologne, 24 p.
- INSAE, 1993 – *Suivi des caractéristiques et comportements des ménages et des groupes vulnérables en situation d'ajustement structurel, 1990-92.* – Cotonou, INSEA, 70 p. (Vol. I, ELAM II).
- ISIUGO-ABANIHE U., 1985 – « Child fosterage in West-Africa », *Population and development review*, vol. 11, n° 1, p. 53-73.
- JONCKERS D., 1997 – « Les enfants confiés », in PILON M., LOCOH T., VIGNIKIN K. et VIMARD P. (éds.), *Ménage et famille en Afrique : approches pluridisciplinaires des dynamiques contemporaines*, Études du CEPED n°15, CEPED-ENSEA-INS-ORSTOM-URD, pp.193-208.
- KHOURI A.D. El, 1996 – « Les femmes chefs de famille : état de la recherche et réflexions méthodologiques », in Bisilliat J. (éd.), *Femmes du Sud, chefs de famille*, Karthala, Paris, p. 13-47.
- KOFFI N. et GUILLAUME A. et VIMARD P., 1993 – « Demande de planification familiale et pratique contraceptive dans l'Ouest ivoirien », in *La reproduction et la santé familiale en Afrique*, Conférence UEPA, Dakar, 1993 : 43-69.
- LACHAUD J.P. – 1995, « Marché du travail et exclusion sociale dans les capitales d'Afrique francophone : quelques éléments d'analyse », *Revue Tiers-Monde*, t. XXXVI, n° 142 : 279-302.
- LACOMBE B. et LAMY M.J., 1989 – *Le ménage et la famille restreinte, illusion méthodologique de la statistique et de la démographie d'enquête.* Cahiers des Sciences Humaines, vol. 25, n°3, ORSTOM, Paris, pp. 407-414.
- LE BRIS E., MARIE A., OSMONT A. et SINOU A., 1987 – *Familles et résidences dans les villes africaines, Bamako, Dakar, Lomé, Saint-Louis*, L'Harmattan, Paris, 268 p.
- LESTHAEGHE R., KAUFMANN G. et MEEKERS D., 1989. – « The nuptiality regimes Sub-Saharan Africa », in : LESTHAEGHE R. (éd.), *Reproduction and social organization in Sub-Saharan Africa*, University of California Press, Berkeley, p. 238-337.

- LOCOH T., 1988 – « L'évolution de la famille en Afrique », in VAN DE WALLE E. (éd.), *L'état de la démographie africaine*, Liège, UIESP, pp.45-66.
- LOCOH T., 1996 – « Changements des rôles masculins et féminins dans la crise : la révolution silencieuse », in COUSSY J. et VALLIN J. (éds.) *Crise et population en Afrique. Crises économiques, politiques d'ajustement et dynamiques démographiques*, Études du CEPED n°13, CEPED, Paris, pp. 445-469.
- MAHIEU F.R., 1990 – *Les fondements de la crise économique en Afrique : entre la pression communautaire et le marché international*, L'Harmattan, Paris.
- MARIE A., VUARIN R., LEINDORFER F., WERNER J.F., GERARD E., BARDEM L. et TIEKOURA O. (éds.), 1994 – Processus d'individualisation dans les villes ouest-africaines, Gremovia, IEDES-Université de Paris I, Ministère de la Coopération, CNRS-ORSTOM, Paris, 442 p.
- MARIE A., 1997 – « Les structures familiales à l'épreuve de l'individualisation citadine », in PILON M., LOCOH T., VIGNIKIN E. et VIMARD P. (éds.), *Ménage et famille en Afrique*, Les Etudes du CEPED n° 15, CEPED-ENSEA-INS-ORSTOM-URD, Paris, pp. 279-299.
- MARCHAL J.Y., 1987. – « En Afrique des savanes, le fractionnement des unités d'exploitation rurales ou le chacun pour soi : l'exemple des Moose du Burkina Faso », *Cahiers des Sciences Humaines de l'ORSTOM*, vol. 23, n° 3/4, pp. 445-454.
- ONO-OSAKI K., 1991 – « Female headed households in developing countries : by choice or by circumstances ? »; in *Demographic and Health Surveys World Conference*, August 5-7, 1991, Proceedings, vol.III, Columbia, pp.1603-1621.
- OPPONG C, 1992 – « Traditional Family Systems in Rural Settings in Africa » ; in Berquo E. & Xenos P. (eds) *Family systems and cultural change*, IUSSP, Clarendon Press, Oxford, pp. 69-86.
- PAGE H.J. 1989 – « Child-rearing versus child-bearing : co-residence of mother and child in sub-saharan Africa », in Lestaeghe R. (Ed.), *Reproduction and social organization in Africa*, Berkeley, University of California Press, pp. 401-441.
- PILON M., 1988 – Structure et évolution des ménages chez les Moba-Gurma (Nord-Togo), Communication au Congrès Africain de Population, organisé par l'Union Internationale pour l'Etude Scientifique de la Population (UIESP), Dakar, 7-12 novembre 1988, 16 p.
- PILON M., 1994 – « Types of Marriage and Marital Stability : The cases of the Moba-Gurma of North-Togo »; in Bledsoe C. & Pison G. (éds.), *Nuptiality in Sub-Saharan Africa. Contemporary Anthropological and Demographic Perspectives*, UIESP, Clarendon Press, Oxford, pp. 130-147.
- PILON M., LOCOH T., VIGNIKIN K. et VIMARD P. (éds.), 1997a – *Ménage et famille en Afrique : approches pluridisciplinaires des dynamiques contemporaines*, Études du CEPED n°15, CEPED-ENSEA-INS-ORSTOM-URD, 424 p.
- PILON M., SEIDOU M. et TICHIT C., 1997b – « Les femmes chefs de ménage. Aperçu général et quelques études de cas », in PILON M., LOCOH T., VIGNIKIN K. et VIMARD P. (éds.), *Ménage et famille en Afrique : approches pluridisciplinaires des dynamiques contemporaines*, Études du CEPED n°15, CEPED-ENSEA-INS-ORSTOM-URD, pp. 167-191.
- PILON M. et VIGNIKIN K., 1996 – « Stratégies face à la crise et changements dans les structures familiales », in COUSSY J. et VALLIN J. (éds.), *Crise et population en Afrique. Crises économiques, politiques d'ajustement et dynamiques démographiques*, Études du CEPED n°13, CEPED, Paris, pp. 471-493,
- PISON G., 1985 – « La démographie de la polygamie »; in *La recherche*, n°168, vol 16, Paris, pp. 894-901.

- PONTIE G. et PILON M., 1990 – « Un exemple de justice au quotidien : le règlement des conflits matrimoniaux chez les Moba-Gurma du Nord-Togo », *Afrique contemporaine*, numéro spécial "la justice en Afrique", n°156, 4/90, pp. 93-105.
- QUESNEL A. et VIMARD P., 1988 – *Dynamique de population en économie de plantation. Le Plateau de Dayes au Sud-Ouest du Togo*, Coll. Etudes et Thèses, ORSTOM, Paris, 460 p.
- DE RENTY P., 1993 – *Pour une démographie des réfugiés de la corne de l'Afrique.* – Paris, Institut de Démographie, Université de Paris I, 123 p. (Mémoire de DEA).
- ROUSSEL L., 1995 – « Fécondité et famille », in GERARD H. et PICHE V. (éds.), *La sociologie des populations*, Collection Universités francophones, PUM/AUPELF-UREF, Montréal, pp. 139-154.
- SCHLEMMER B. (dir.), 1996 – *L'enfant exploité. Oppression, mise au travail et prolétarisation*, Karthala-ORSTOM, Paris, 522 p.
- SILK J.B., 1987. – « Adoption and Fosterage, in : "Human Societies : adaptations or enigmas ? », *Cultural Anthropology*, vol. 2, n° 1, pp. 39-49.
- TABUTIN D. et BARTIAUX F., 1986 – « Structures familiales et structures sociales dans le Tiers-monde », in *Les familles d'aujourd'hui*, Colloque de Genève (17-20 septembre 1984), AIDELF n° 2, pp. 231-243.
- THIBON C., 1997 – « L'évolution des ménages au Burundi », in PILON M., LOCOH T., VIGNIKIN K. et VIMARD P. (éds.), 1997 – *Ménage et famille en Afrique : approches pluridisciplinaires des dynamiques contemporaines*, Études du CEPED n°15, CEPED-ENSEA-INS-ORSTOM-URD, pp. 145-166.
- TICHIT C., 1994 – *La montée des femmes chefs de ménage en Afrique au Sud du Sahara : examen à partir des données publiées sur les ménages.* – Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 73 p. + annexes (Mémoire de DEA).
- TICHIT C., 1997 – *La monoparentalité en Afrique*, Colloque « Jeunes chercheurs », INED, 12-14 mai 1997, 15 p.
- TODD E., 1984 – *L'enfance du monde. Structures familiales et développement*, Seuil, Paris, 251 p.
- VIDAL C. et LE PAPE M., 1986 – *Pratiques de crise et conditions sociales à Abidjan (1979-1985)*, ORSTOM-CNRS, Abidjan.
- VIDAL L., NGUESSAN B. T. et BLIBOLO A.D., 1994 – *Coûts du sida et prise en charge de la séropositivité : aspects anthropologiques et économiques de la maladie à Abidjan (Côte d'Ivoire).* – Abidjan, ORSTOM, 59 p. (Rapport multigr.).
- VIMARD P. et GUILLAUME A., 1991 – « Mobilités familiale et spatiale des enfants en Côte-d'Ivoire », in Quesnel A. et Vimard P. (éds.), *Migration, changements sociaux et développement*, IIIèmes Journées démographiques de l'ORSTOM (1988), ORSTOM, Collection Colloques et Séminaires, Paris, pp. 243-260.
- VIMARD P., 1993 – « Modernité et pluralités familiales en Afrique de l'Ouest », *Revue Tiers Monde*, t. XXXIV, n° 133, janvier-mars 1993, pp. 89-115
- VIMARD P., 1996 – « Evolutions de la fécondité et crises africaines », in COUSSY J. et VALLIN J. (eds.), *Crise et population en Afrique*, Les Etudes du CEPED n° 13, CEPED, Paris, pp. 293-318.
- VIMARD P. et N'CHO S., 1997 – « Évolution de la structure des ménages en Côte-d'Ivoire 1975-1993 », in PILON M., LOCOH T., VIGNIKIN E. et VIMARD P. (eds.), *Ménage et famille en Afrique*, Les Etudes du CEPED n° 15, CEPED-ENSEA-INS-ORSTOM-URD, Paris, pp. 101-123.
- WAKAM J., 1996 – *Modernisation et nucléarisation familiale en Afrique. cas du Cameroun, de la Côte-d'Ivoire et du Sénégal*, communication à la Chaire Quetelet "Entre l'utile et le futile :

pistes pour une démographie du XXI ème siècle" (Louvain-la -Neuve, octobre 1996), 32 p. multigr.

WAKAM J., 1997 – « Différenciation socio-économique et structures familiales au Cameroun », in PILON M., LOCOH T., VIGNIKIN K. et VIMARD P. (éds.), *Ménage et famille en Afrique : approches pluridisciplinaires des dynamiques contemporaines*, Études du CEPED n°15, CEPED-ENSEA-INS-ORSTOM-URD, pp. 257-278.

TABLEAU ANNEXE 1 : INDICATEURS DE COMPOSITION DES MÉNAGES SELON LA CATÉGORIE SOCIO-ÉCONOMIQUE EN CÔTE-D'IVOIRE EN 1975, 1988 ET 1993\*

	Année	Personnes vivant seules (en % de l'ensemble des individus)	Individus sans parenté (en % de l'ensemble des individus)	Autres parents (en % de l'ensemble des individus)	Enfants dans une famille mono-parentale (en % de l'ensemble des enfants)	Chef de ménage de sexe féminin (en % des chefs ménages)	Effectif des ménages
Agriculteur	1975	1,1	4,2	13,7	7,2	4,8	16 877
	1988	1,4	9,3	22,0	6,8	7,3	20 492
	1993	2,0	1,8	20,1	8,2	8,1	10 661
Catégories "dominées"	1975	7,5	6,6	14,8	19,5	19,6	7 142
	1988	4,3	10,2	24,2	29,1	32,8	13 851
	1993	6,1	3,0	22,8	32,7	33,1	7 914
Catégories "modernes"	1975	4,6	5,4	17,0	5,2	3,4	10 510
	1988	2,4	9,6	18,6	7,1	7,0	10 036
	1993	2,9	3,9	19,4	9,3	8,7	5 680
Ensemble	1975	3,0	4,9	14,8	8,3	7,4	34 529
	1988	2,3	9,6	21,8	11,9	15,1	44 379
	1993	3,3	2,6	20,1	14,2	16,4	24 255
<p>* Ces données concernent les deux recensements de la Côte d'Ivoire, de 1975 et de 1988, et l'enquête ivoirienne sur les migrations et l'urbanisation de 1993. Pour les recensements, l'exploitation des données a concerné un échantillon au 1/30 pour 1975 et au 1/35 en 1988. Pour l'enquête sur les migrations et l'urbanisation, c'est l'échantillon de l'enquête qui a été exploité. Les fichiers utilisés comprennent en 1975 une population de 191 191 personnes résidentes de droit, en 1988 de 269 623 et en 1993 de 69 902.</p> <p>Source : Vimard et N'Cho, 1997.</p>							

TABLEAU ANNEXE 2 : TYPE DE FAMILLE RÉSIDENTIELLE\* SELON LA CATÉGORIE SOCIO-ÉCONOMIQUE  
(EN POURCENTAGE)

Catégorie	année	Couple (1)	Famille nucléaire complète (2)	Famille mono- parentale (3)	sous-total (1+2+3)	Famille élargie	Effectif de familles
Agriculteur	1975	6,6	45,1	4,3	56,0	44,0	15 544
	1988	5,5	37,4	4,1	47,0	53,0	18 324
	1993	6,0	47,5	5,1	58,6	41,4	9 341
Catégories "dominées"	1975	9,9	35,3	9,6	54,8	45,2	4 675
	1988	5,6	26,8	13,8	46,2	53,8	10 420
	1993	7,0	31,1	15,7	53,8	46,2	5 777
Catégories "modernes"	1975	9,6	38,0	2,0	49,6	50,4	7 986
	1988	5,5	37,6	3,8	46,8	53,2	8 383
	1993	7,3	39,1	4,5	50,9	49,1	4 704
Ensemble	1975	8,0	41,5	4,5	54,0	46,0	28 437
	1988	5,5	34,5	6,8	46,7	53,3	37 333
	1993	6,6	40,7	8,0	55,3	44,7	19 831

\* Seuls les membres apparentés au chef de ménage sont pris en compte pour déterminer le type de famille résidentielle ; les non-apparentés ne sont pas pris en compte, ni les individus vivant seuls.  
La distribution des familles pour les catégories non précisées n'a pas été mentionnée dans le tableau, car d'effectif non significatif ; ces familles sont en revanche incluses dans les données concernant l'ensemble.

Source : Vimard et N'Cho, 1997.

TABLEAU ANNEXE 3 : MÉNAGES ÉLARGIS ET ÉTRANGERS AU NOYAU FAMILIAL CENTRAL SELON LE PAYS ET LE NIVEAU DE VIE DU MÉNAGE DANS TROIS PAYS AFRICAINS (EN POURCENTAGE)

	CAMEROUN 1987	COTE-D'IVOIRE 1988	SENEGAL 1988
Niveau de vie du ménage	Pourcentage de ménages élargis		
1. Très élevé	64	80	85
2. Élevé	66	79	84
3. Moyen	57	65	76
4. Bas	53	51	65
5. Très bas	45	54	53
Indéterminé*	38	54	63
Ensemble	45	57	68
	Pourcentage d'étrangers au noyau familial central		
1. Très élevé	26	35	49
2. Élevé	24	33	43
3. Moyen	21	30	38
4. Bas	20	26	32
5. Très bas	18	28	26
Indéterminé*	14	27	37
Ensemble	17	28	35

Ces données sont issues d'une exploitation d'échantillons au 1/10<sup>e</sup> des recensements généraux de la population et de l'habitat du Cameroun (1987), de Côte-d'Ivoire (1988) et du Sénégal (1988).

\* Dans les trois pays, les informations nécessaires à l'identification précise du niveau de vie (mode d'éclairage et d'approvisionnement en eau, type d'aisance, énergie pour la cuisine, matériaux du mur et du sol et possession d'objets modernes) ne sont pas entièrement disponibles pour certains ménages, classés dans cette rubrique indéterminée.

Source : Wakam (1996).